

CALENDRIER DES OPERATIONS DE MUTATION DETAILLEES PAR CORPS

1- MOUVEMENT A GESTION DECONCENTREE DES ADJOINT TECHNIQUE DE RECHERCHE ET DE FORMATION

(MOUVEMENT SCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR)

Préinscription	Saisie des vœux dans AMIA	Remontée des dossiers par les rectorats	Etude des dossiers par l'administration	Demande de modification ou d'annulation	CAPN
du jeudi 11 janvier 2018 au jeudi 8 février 2018	Suivant le calendrier de l'académie demandée*				

*calendrier identique à celui du mouvement déconcentré des ADJAENES.

Accès AMIA : <http://amia.phm.education.gouv.fr>

Pour s'identifier, l'agent doit saisir :

-son **NUMEN** = login

-sa **date de naissance** sous la forme JJ/MM/AAA = mot de passe.

Lors de la première connection, l'agent devra alors saisir un nouveau mot de passe et le confirmer.

L'outil AMIA rénové permet aux agents :

Souhaitant changer d'académie :

- se préinscrire dans la période de pré-inscription définie par la note de service DGRH (cf tableau ci-dessus) en choisissant au maximum 3 académies
- participer au mouvement de chaque académie selon leurs plannings respectifs
- saisir leurs vœux (maximum 6 vœux).

Souhaitant effectuer une mobilité sans changer d'académie

- participer au mouvement dans leur académie selon le calendrier défini par celle-ci (en ce qui concerne le calendrier de l'académie de reims, il sera défini dans la circulaire de janvier 2018)
- saisir leur vœux (maximum 6 vœux)

Tous les agents pourront :

- consulter les plannings des mouvements auxquels ils souhaitent participer (dans leur académie ainsi que dans les académies de pré-inscription).
- imprimer et visualiser les supports vacants ou susceptibles d'être vacants indiquant les BAP et les descriptifs des postes.
- éditer leur confirmation de demande de mutation et la transmettre par la voie hiérarchique.
- modifier ou annuler leurs vœux selon le calendrier des opérations du mouvement défini par l'académie demandé.
- consulter leurs résultats sur AMIA à l'issue de la CAPA.